

ADOMA
"La Rainette"

342 avenue Georges Pompidou
04100 Manosque
Tél: 04.92.73.41.30
Fax: 04.92.72.33.66
www.adoma.fr

SIAO 04

1. Capacité

La résidence est composée de 120 logements :

- **97** chambres de **9 m²**
- **1** studio **24 m²** PMR
- **20** studios de **21 m²** dont 3 PMR
- **2** T2 de **39 m²** et **59 m²**

2. Public

Personnes seules et couples.

3. Gestionnaire

ADOMA

4. Mission assurée

La résidence permet aux personnes seules et couples de se loger à moindre coût et de manière temporaire.

5. Admission / Attribution

Orientation commission SIAO pour le public "sans abri", mal logé ou risquant de l'être et en situation précaire.

Accès direct après demande.

Dossiers de demande de logement à compléter en ligne sur le site www.adoma.fr

6. Durée du séjour / contrat

Durée de 6 mois à 2 ans.

Préavis de départ de 8 jours.

7. Participation financière

- **chambres de 9 à 12 m²**, organisées en petits appartements avec cuisine et sanitaires collectifs pour 5 chambres.
Montant de la redevance: 320,70 euros/mois.
- **studios/T1 de 21 m²**: montant de la redevance: 463,46 euros/mois.
- **studio de 24 m²** adapté pour une personne à mobilité réduite, montant de la redevance: 481,83 euros/mois
- **T2 de 39 m² et 59m²**, montant des redevances 527,43€

Le bénéficiaire s'acquitte tous les mois d'une redevance comprenant: le loyer, le mobilier, l'eau, le blanchissage des draps, l'électricité, le chauffage, le nettoyage et l'entretien des espaces collectifs, la maintenance des bâtiments.

La résidence est conventionnée à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Cette aide est calculée en fonction des ressources et de la situation personnelle du demandeur.

Financement possible de la caution par le FSL ou SOLENDI LOCAPASS

8. Moyens du service/de la résidence

La résidence comprend une salle TV, une cafétéria, une laverie, des places de parking, un local vélo, des espaces verts ainsi qu'un accès internet.

ADOMA
"L'Aubette"

Résidence Sociale L'Aubette
Rue d'Aubette
04100 Manosque
Tél: 04.92.73.41.30
Fax: 04.92.72.33.66
www.adoma.fr

SIAO 04

1. Capacité

Elle est composée de 15 logements :

- 8 rue Aubette : 7 logements
- 33bis rue Aubette : 8 logements

Les différentes capacités vont du studio au T3.

2. Public

Couples avec enfants,
familles monoparentales.

3. Gestionnaire

ADOMA

4. Mission assurée

La résidence permet aux personnes seules et couples de se loger à moindre coût et de manière temporaire.

5. Admission / Attribution

- Orientation commission SIAO pour le public "sans abri", mal logé ou risquant de l'être et en situation précaire.
- Accès direct.

Demande de logement à compléter en ligne sur le site www.adoma.fr

6. Durée du séjour / contrat

Durée de 6 mois à 2 ans. Préavis de départ de 8 jours.

7. Participation financière

- 5 studios T1 = 444,23€ / mois
- 4 studios T Bis = 494,85€ / mois
- 5 T2 = 519,69€ / mois
- 1 T3 = 537,17€ / mois

Le bénéficiaire s'acquitte tous les mois d'une redevance comprenant: le loyer, le mobilier, l'eau, le blanchissage des draps, l'électricité, le chauffage, le nettoyage et l'entretien des espaces collectifs, la maintenance des bâtiments.

La résidence est conventionnée à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Cette aide est calculée en fonction des ressources et de la situation personnelle du demandeur. Financement possible de la caution par le FSL.

8. Moyens du service/de la résidence

Tous nos logements sont autonomes et équipés de prise TV, téléphone et accès internet.

APPASE
Maison Relais du Prévôt
19 rue du Prévôt
04000 Digne les Bains
Tél : 04.92.36.38.22
Fax : 04.92.31.18.46

SIAO 04

1. Capacité

16 chambres individuelles avec sanitaire indépendant sur deux niveaux sans ascenseur.

2. Public

Personnes isolées au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion et dont la situation sociale et psychologique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement autonome.

3. Gestionnaire

APPASE
6 avenue du Maréchal Leclerc
04000 Digne les Bains

4. Mission assurée

Répondre aux besoins des personnes qui, sans nécessiter un accompagnement lourd, ne peuvent du fait de leur isolement social et affectif trouver immédiatement un équilibre de vie dans un logement individuel autonome.

Vie collective dispensée par la structure: repas du soir, animation...

5. Admission / Attribution

Orientation par la Commission SIAO.

L'attribution du logement est décidée par la chef de service après étude du dossier par l'équipe de la Maison Relais.

6. Durée du séjour / contrat

Contrat de résidence conclu pour une période de 1 mois renouvelable par tacite reconduction à la volonté du seul résident.

7. Participation financière

Redevance mensuelle entre 316€ et 361€, charges comprises (eau, chauffage, électricité, assurance). Obligation d'une assurance RC à la charge du résident.

La résidence est conventionnée à l'APL. Cette aide est calculée en fonction des ressources et de la situation personnelle du résident.

8. Moyens du service/de la résidence

- Moyens matériels

Logement meublé, salle commune, parking, jardin...

- Moyens humains

Un intervenant social et un référent "Vie Collective" présents du lundi au dimanche selon un planning.

APPASE ALT

6 Avenue du Maréchal
Leclerc
04000 Digne les Bains
Tél: 04.92.31.12.67
Fax: 04.92.31.18.46

SIAO 04

1. Capacité

1 logement meublé pour 4 personnes.
Un maximum de deux enfants.
Capacité maximale 2 adultes + 2 enfants
Adresse : 31 rue de l'Hubac

2. Public

Homme ou femme isolée avec enfants.
Couple avec enfants.

3. Gestionnaire

APPASE
Pôle Hébergement Logement

4. Mission assurée

Séjour temporaire.

5. Admission / Attribution

Commission d'Orientation SIAO
L'admission est prononcée par le directeur après étude de la candidature en équipe

6. Durée du séjour / contrat

Convention d'occupation de trois mois renouvelable une fois.

7. Participation financière

Caution : 108 euros
Participation à l'hébergement : 10 % des ressources

8. Moyens du service/de la résidence

- Moyens matériels

Logement meublé en 1^{er} étage composé de deux pièces.
Interphone, digicode, ouvre-porte, ascenseur

- Moyens humains

Un suivi social lié à la gestion locative adaptée est assuré par un travailleur social du Pôle Hébergement Logement.
Il oriente le bénéficiaire vers les services permettant l'accès aux différents droits auxquels il peut accéder et préparer ainsi un projet de relogement.

APPASE AVDL

6 avenue du Maréchal
Leclerc
04000 Digne les Bains
Tél: 04.92.31.12.67
Fax: 04.92.31.18.46

SIAO 04

1. Définition

La mesure AVDL consiste à accompagner, par un suivi adapté, des ménages afin de favoriser leur accès au logement (de droit commun) dans de bonnes conditions et leur maintien durable dans les lieux.

2. Public

- Personnes sans abri
- Hébergées en centre d'hébergement d'urgence
- Logées à l'hôtel
- Fréquentant les structures SAO
- Accueil de jour sur la commune de Digne et la communauté d'agglomération de la DLVA.

3. Gestionnaire

APPASE

4. Mission assurée

- Accompagnement vers le logement
 - Diagnostic social avec le ménage
 - Signature d'un « projet logement contractuel » avec le bénéficiaire
 - Accompagnement à la recherche de logement, à l'inscription FML, à la demande de logements auprès des bailleurs sociaux, aux démarches administratives, lors des visites
- Accompagnement à l'installation
 - Aide aux démarches : état des lieux, ouverture des compteurs...
 - Ouverture des droits
 - Sensibilisation aux droits et devoirs des locataires, aux consommations d'énergie, à l'entretien du logement
- Suivi du locataire une fois dans le logement
 - Mise en place de visite à domicile, présentation du quartier, des structures...
 - Aide à la gestion du budget (paiement loyer, EDF...).
 - Sensibilisation aux problématiques santé (addiction, trouble du sommeil, rythmes de vie, souffrance psychique..).
 - Mise en place d'un relai (AS, mesure ASLH...) en fin d'accompagnement et selon les besoins évalués au cours de la mesure.

5. Admission / Attribution

Orientation par la commission SIAO.

6. Durée du séjour / contrat

De 3 mois à un an en fonction de la situation.

7. Participation financière

Aucune.

8. Moyens du service/de la résidence

Le bénéficiaire est accompagné par une Conseillère en ESF.

APPASE CHRS Insertion

6 Avenue du Maréchal Leclerc
04000 Digne-Les-Bains
Tél: 04.92.31.12.67
Fax 04.92.31.18.46

SIAO 04

365 Allée de Provence
04100 MANOSQUE
Tél. 04.92.87.81.71
Fax 04.92.87.25.85
E-mail : chrs04@appase.org

1. Capacité

27 places en milieu diffus :

- 7 à Digne
- 20 à Manosque

2. Public

Tout public en capacité d'intégrer un logement en semi autonomie.

3. Gestionnaire

APPASE

4. Mission assurée

Accompagner par le biais d'un hébergement en appartement individuel, les personnes sans logement, en difficulté sociale.

5. Admission / Attribution

Orientation par la commission SIAO.

L'admission est prononcée par le directeur après étude de la candidature en équipe

6. Durée du séjour / contrat

Individualisée, renouvelable en fonction de l'évolution du projet et de l'accord des services de l'Etat.

7. Participation financière

Le montant de la participation aux frais d'hébergement et d'entretien s'élève à 10% des ressources.

8. Moyens du service/de la résidence

• Moyens matériels

Digne

- 1 T3 meublé
- 1 studio meublé

Manosque

- 6 T2 meublés
- 1 studio meublé
- 1 T3 meublé

• Moyens humains

Un suivi social lié à la gestion locative adaptée est assuré par un travailleur social du Pôle Hébergement Logement. Il oriente le bénéficiaire vers les services permettant l'accès aux différents droits auxquels il peut accéder et préparer ainsi un projet de relogement.

ATELIER DES ORMEAUX
Logements ALT

04100 Manosque
Tél: 04.92.87.05.07
Fax: 04.92.71.02.56
www.atelierdesormeaux.org/

SIAO 04

1. Capacité

2 chambres individuelles à la Rainette.

2. Public

Hommes seuls.

3. Gestionnaire

Association Atelier des Ormeaux
6 rue d'Aubette
04100 Manosque.

4. Mission assurée

Faire la transition entre l'hébergement d'urgence et le logement de droit commun.

5. Admission / Attribution

Orientation commission SIAO.
Commission interne du service.

6. Durée du séjour / contrat

1 mois renouvelable 6 mois prolongation exceptionnelle selon les besoins de la personne et après évaluation de l'équipe.

7. Participation financière

15% des ressources
Une caution de 70€ à l'entrée.

8. Moyens du service/de la résidence

- Moyens matériels

Chambre meublée, cuisine et salle de bain en commun.
Kit d'hygiène offert à l'entrée et un colis alimentaire.

- Moyens humains

Directrice
Coordinatrice
Assistante Sociale
Travailleur social.

ATELIER DES ORMEAUX

L'Oustaou

04100 Manosque

Tél : 04.92.87.05.07

Fax : 04.92.71.02.56

www.atelierdesormeaux.org/

SIAO 04

1. Capacité

5 logements :

- 3 T1 (1 femme et enfant -3 ans)
- 2 T2 (1 femme et 2 enfants)

2. Public

Femmes victimes de violences

- conjugales
- familiales

Avec ou sans enfants.

TOTAL 5 femmes et 7 enfants

3. Gestionnaire

Association Atelier des Ormeaux

6 rue d'Aubette

04100 Manosque.

4. Mission assurée

Faire la transition entre l'hébergement d'urgence et le logement de droit commun.

Accompagnement socio-éducatif.

5. Admission / Attribution

Orientation commission SIAO.

Commission interne du service.

6. Durée du séjour / contrat

1 mois renouvelable 6 mois prolongation exceptionnelle selon les besoins de la personne et après évaluation de l'équipe.

7. Participation financière

15% des ressources.

Une caution de 70€ pour les T1

Et 90€ pour les T2

8. Moyens du service/de la résidence

- Moyens matériels

Logement meublé

Salle de réunion

Kit d'Hygiène offert à l'entrée et un colis alimentaire

- Moyens humains

Directrice

Coordinatrice

Assistante Sociale

Travailleuse sociale

CAVALDONNE

« Lieu à Vivre Fontaugier »
Route du Brask
04250 La Motte du Caire
Tél : 04.92.68.48.72
secretariat.cavalldonne@yahoo.fr
<http://www.cavalldonne.sitew.fr>

SIAO 04

1. Capacité

7 places

2. Public

Adultes en difficulté, Publics spécifiques.
Chiens admis sous réserve

3. Gestionnaire

Association CAVALDONNE

4. Mission assurée

- Insertion par l'hébergement et l'initiation aux métiers du cheval.
- Accès et maintien dans les droits.
- Accompagnement vers le logement autonome et l'emploi.

5. Admission / Attribution

Prescripteurs

- Travailleurs sociaux
- Réseau FNARS et VCM

Admissions

Sur avis du conseil d'administration et en partenariat avec le SIAO.

6. Durée du séjour / contrat

Contrat de 6 mois, renouvelable en fonction du projet individuel.

7. Participation financière

- Hébergement : 10 % des revenus
- Frais alimentation : 1€ / Repas

8. Moyens du service/de la résidence

- Moyens matériels

2 chambres 2 Place

3 chambres 1 Place

Milieu rural agricole

- Moyens humains

Permanente d'animation

Bénévoles du secteur sanitaire et social, éducateurs

Logiah 04 Résidence DIGNA

SIAO 04

4 rue de la Grande Fontaine
04000 Digne les Bains
Tél : 04.92.31.40.49
<http://www.logiah.com/>

1. Capacité

- Aide personnalisée au logement (APL)
 - 15 T1
 - 5 T1 bis
- Aide au logement temporaire (ALT)
 - 4 studios avec 5 places.
- Maison relais non médicalisée.

2. Public

Personnes seules.
Couples

3. Gestionnaire

Association Logiah des Alpes de Haute
Provence.

Plafond de ressources à respecter
pour tous les publics :
Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)

4. Mission assurée

Offrir un logement décent et autonome.
Accompagnement administratif et social.
Faciliter l'accès aux services de droit commun par des interventions de médiation, d'animation, de
prévention et d'accès aux soins.

5. Admission / Attribution

Orientation par la commission SIAO.
Commission interne au service pour décision d'admission.

6. Durée du séjour / contrat

Pas de durée maximale.

7. Participation financière

Redevance comprise entre 329.08 et 429.90 euros charges comprises (eau, chauffage, électricité,
assurance).
Exonération de la taxe d'habitation.
La résidence est conventionnée à l'APL.
Cette aide est calculée en fonction des ressources et de la situation du demandeur.

8. Moyens du service/de la résidence

• Moyens matériels

Logement meublé équipé (kitchenette)
Ascenseur, interphone, salle commune et salon.
Patios, terrasse, jardin et buanderie...

• Moyens humains

Équipe pluridisciplinaire.

Logiah 04 CEG2

4 avenue Alexandra Dumas
04600 Saint-Auban
Tél: 04.92.31.15.03
<http://www.logiah.com/>

SIAO 04

1. Capacité

- 35 logements financés en ALT sur deux niveaux
- Non adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Non médicalisés.

2. Public

Homme, isolé, majeur, en situation régulière (obtention de la reconnaissance d'une protection internationale) sortant de CADA/ATSA/CAO du département

Bénéficiaire de ressources (A minima RSA personne seule)

Respect du plafond de ressources (PLAI)

3. Gestionnaire

Association Logiah des Alpes de Haute Provence.

4. Mission assurée

- Offrir un hébergement temporaire
- Permettre un accompagnement global
- Faciliter l'accès aux services de droit commun

5. Admission / Attribution

Orientation par la commission SIAO.

Commission interne au service pour décision d'admission.

6. Durée du séjour / contrat

6 mois renouvelable une fois.

7. Participation financière

100 € (tarif en vigueur au 1.01.2017)

8. Moyens du service/de la résidence

• Moyens matériels

Chambre meublée avec lavabo (hors vaisselles, linge de maison)

Sanitaires, cuisines et salles à manger communs.

Pas d'ascenseur,

Parking, espaces verts

• Moyens humains

Travailleur social, agent technique, animatrice sociale

Logiah 04 IML

Intermédiation Locative
Montée des Adrechs
04100 MANOSQUE
Tél: 04.92.71.02.34
<http://www.logiah.com/>

SIAO 04

1. Capacité

7 mesures et 2 baux glissants

2. Public

Les personnes en hébergement d'insertion, prêtes à accéder à un logement et pour lesquelles les CHRS seront en mesure de motiver que leurs démarches d'accompagnement vers le logement, n'auront pas abouti.

Les personnes dont la demande est jugée prioritaire et urgente dans le cadre de la commission DALO, lorsque les logements du contingent préfectoral sont insuffisants ou inadaptés aux besoins de la famille, notamment pour les personnes handicapées.

Les personnes dont la situation d'urgence de relogement est telle qu'il faut mettre en œuvre des moyens rapides et efficaces.

3. Gestionnaire

Logiah 04

4. Mission assurée

L'IML est un dispositif réservé aux personnes qui rencontrent des difficultés à accéder à un logement.

Le recours au dispositif est réservé au cas où les procédures ordinaires de droit commun n'auraient pas pu prendre en compte les besoins de la famille.

5. Admission / Attribution

Orientation par la commission SIAO. Commission interne au service pour validation de la mesure

6. Durée du séjour / contrat

Sur décision de la DDCSPP. La mesure prend fin selon les modalités suivantes :

- relogement de la famille
- 3 refus motivés
- à la demande de la famille

7. Participation financière

Aucune.

8. Moyens du service/de la résidence

Recherche d'un logement dans le parc privé, public, sans excéder un taux d'effort de 30% et en fonction des besoins de la famille.

- Moyens matériels

Mobilisation du parc SICS et mandat de gestion du Pact

- Moyens humains

1 conseillère ESF sur Digne les Bains

1 conseillère ESF sur Manosque

PORTE ACCUEIL
Intermédiation Locative

Les Charbonnières
04220 Sainte-Tulle
Tél : 04.92.87.27.85
Fax : 04.92.74.23.08
service.hebergement@porteaccueil.fr
<http://www.porteaccueil.fr/>

SIAO 04

1. Capacité

4 logements sur
Manosque :

- 2 studios
- 1 T1
- 1 T2

2. Public

Femmes ou hommes seuls, en grande difficulté sociale en sortie d'hébergement ou reconnus prioritaires au relogement en commission de médiation du DALO.

3. Gestionnaire

Porte Accueil
Les Charbonnières
04220 Sainte Tulle

4. Mission assurée

L'intermédiation locative est un dispositif qui s'adresse à des personnes en difficultés et qui leur propose une solution de logement adapté et un accompagnement individualisé.

5. Admission / Attribution

Orientation commission SIAO.

Commission d'admission tous les mardis après-midi : présentation des situations orientées par le SIAO.

Admission prononcée par le directeur.

6. Durée du séjour / contrat

Contrat de trois mois renouvelable.

7. Participation financière

Montant des loyers :

- Studio : 260 euros + 20 euros charges
- T1 : 300 euros + 20 euros charges
- T2 : 400 euros + 20 euros charges

8. Moyens du service/de la résidence

- Moyens matériels

2 studios, 1 T1 et 1 T2 sur Manosque.

- Moyens humains

1 assistante sociale

1 homme d'entretien

**PORTE ACCUEIL
CHRS Lou Camin**

Les Charbonnières
04220 Sainte-Tulle
Tél : 04.92.87.27.85
Fax : 04.92.74.23.08
service.hebergement@porteaccueil.fr
<http://www.porteaccueil.fr/>

SIAO 04

1. Capacité

20 places en insertion.

2. Public

Femmes ou hommes seuls, en grande difficulté sociale. Sans animal.

3. Gestionnaire

Porte Accueil
Les Charbonnières
04220 Sainte Tulle

4. Mission assurée

Accès à l'autonomie, par un accompagnement global et individualisé de la situation de la personne (logement, emploi, santé, famille, justice...).

5. Admission / Attribution

Orientation commission SIAO.

Commission d'admission tous les mardis après-midi : présentation des situations orientées par le SIAO.

Admission prononcée par le directeur.

6. Durée du séjour / contrat

Durée individualisée selon les objectifs de chacun pour l'insertion.

7. Participation financière

30% des revenus.

8. Moyens du service/de la résidence

● Moyens matériels

Internat, chambres individuelles

3 appartements relais (studio)

Véhicule de service.

● Moyens humains

1 directeur

1 chef de service

1 secrétaire comptable

6 éducateurs

3 surveillants de nuit

1 cuisinier

2 employées de collectivité

1 psychologue (le mercredi)

APPASE IML

6 Avenue du Maréchal Leclerc
04000 Digne les Bains
Tél : 04.92.31.12.67
Fax : 04.92.31.18.46
polehl@appase.org

SIAO 04

1. Définition

La mesure IML consiste à accompagner, par un suivi adapté, des ménages afin de favoriser leur accès au logement (de droit commun) par du bail glissant dans de bonnes conditions et leur maintien durable dans les lieux.

2. Public

Personnes majeures reconnues réfugiés ou sous protection subsidiaire (seul ou famille) avec des droits CAF ouverts ou des ressources.
Territoire concerné : département 04

3. Gestionnaire

APPASE

4. Mission assurée

Diagnostic partagé (prescripteur Appase et usager) :

Diagnostic social avec le ménage, signature d'un « projet IML Contractuel » avec le bénéficiaire, Evaluation du mobilier nécessaire à l'installation. Le prescripteur aura la charge d'aider l'usager à acquérir le mobilier de 1^{ère} nécessité avant la captation du logement.

Captation du logement par l'APPASE :

Mise en place des critères de recherche du logement (budget, secteur géographique).

Recherche logement parc privé et/ou public.

Visite du logement avec usager

Signature du contrat de location « bail glissant » tripartite (Appase, usager, bailleur)

Accompagnement dans le logement :

- L'installation :

- Aide aux démarches : état des lieux, ouverture des compteurs...

- Ouverture des droits.

- Sensibilisation aux droits et devoirs des locataires, aux consommations d'énergie, à l'entretien du logement.

- Suivi du locataire dans le logement :

- Mise en place de visite à domicile, présentation du quartier, des structures...

- Aide à la gestion du budget (paiement loyer, EDF...).

- Sensibilisation aux problématiques santé (addiction, trouble du sommeil, rythmes de vie, souffrance psychique..).

- Mise en place d'un relais (AS, mesure ASLH...) en fin d'accompagnement et selon les besoins évalués au cours de la mesure.

5. Admission / Attribution

Orientation par la commission SIAO

6. Durée du séjour / contrat

3 mois à partir de l'orientation du SIAO, renouvelable 1 fois.

Le bail glissera au nom de l'usager au bout de cette période. Possibilité de demander un suivi post accompagnement « Hors les murs » de 3 mois pour consolider l'accompagnement.

7. Participation financière

Loyer, charges, électricité, eau et chauffage à la charge de l'usager

8. Moyens du service/de la résidence

Le bénéficiaire est accompagné par un travailleur social